



Voyager avec un animal

Air-Glacières accepte les animaux jusqu'à 5 kg maximum. Le transport d'un animal doit être annoncé à la réservation, car le nombre d'animaux par vol est limité.



Conditions de transport

- Votre animal voyagera sur vos genoux dans un sac en toile approprié et fermé.
- En aucun cas, l'animal ne devra quitter l'emplacement qui lui est prévu, il doit donc disposer d'assez de place dans son sac.
- Votre animal doit être propre, en bonne santé et inoffensif afin de ne pas déranger les passagers.

Pour votre confort ainsi que celui des autres passagers, vous devrez vous installer sur le siège qui vous sera indiqué par le pilote.

Franchise de bagages

Le transport de l'animal avec son sac sera le seul bagage à main accepté. Votre franchise bagage en soute, indiquée sur votre confirmation de vol, reste inchangée.

Tarif

Le prix est de 10 % du tarif adulte, sans taxes.

Documents officiels et conseils

Si un animal n'est pas autorisé à entrer dans un pays en raison de documents ou vaccins insuffisants, le propriétaire doit s'acquitter des frais liés au voyage retour.

Afin de vous éviter une mauvaise surprise, nous recommandons de vous renseigner au plus vite auprès de votre vétérinaire pour connaître les conditions d'entrée spécifiques à votre pays de destination.

Vous devrez être en possession d'un passeport pour animal de compagnie qui confirme l'identification par puce électronique ou tatouage ainsi que la validité du vaccin antirabique. Un traitement antiparasitaire peut également s'avérer nécessaire.

Lien utile : 'Je voyage avec mon chien ou mon chat' par la Confédération suisse : www.animalenvoyage.ch

Par la présente décharge, je certifie avoir pris en compte les conditions ci-dessus et les accepte, sous peine de voir le transport de mon animal refusé par les autorités.

Merci de retourner, avant le vol, le présent document signé :

Nom, Prénom :

Signature :

.....

.....